

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°37 - publié le 23 avril 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°8 DU 18/04/2025

DECISIONS

Présidence : Jean-Yves COQUELLE

Présents : Mmes COURTIAL-MONTAGNON, Mrs. KERDO- GIRON-BRET-BERTRAND et CROTTE.

Absents excusés :

AR 24/25- 10 le FC RHONE VALLEES interjetant appel contre une décision de la Commission des Règlements concernant la qualification de joueurs (dossier 56).

Match concerné : Championnat séniors, D2, poule B
AS SUD ARDECHE 2 / FC RHONE VALLEES 2 du 15/03/2025

La Commission ayant pris connaissance de l'appel du FC Rhône Vallées pour le dire recevable en la forme.

Ont été auditionnés

Du FC Rhône Vallées

M LOMER Michel représentant le Président excusé

M le Président de la Commission des Règlements.

Le Président de l'AS Sud Ardèche est excusé

Le représentant du FC Rhône Vallées déclare que 3 joueurs U20 de l'AS Sud Ardèche ne pouvaient participer au match séniors du 15/03/2025. Ayant participé à la rencontre U20 D1 du 01/03/2025, ils ne pouvaient prendre part à la rencontre, considérant que l'équipe U20 est supérieure à l'équipe séniors 2.

Le Président de la Commission des Règlements précise d'aucun des joueurs cités dans la réserve d'avant-match n'est âgé de 20 ans, qu'ils sont classés en catégorie U18 ou U19 et donc pouvaient participer à la rencontre séniors contre le FC Rhône Vallées, le 15/03/2025 et rappelle qu'un document de LAURA Foot du 18/09/2024 précise les modalités d'application de la décision fédérale..

La Commission d'Appel Réglementaire **confirme** la décision de la Commission des Règlements (dossier 56).

AR 24/25-11 L'US MONTELMAR interjetant appel contre une décision de la Commission des Règlements concernant le rejet d'un arrêté municipal (dossier 62).

Match concerné : championnat séniors D2 poule B

US Montélimar 2/CO Donzère 1 du 15/03/2025





La Commission ayant pris connaissance de l'appel de l'US Montélimar pour le dire recevable en la forme.

Ont été auditionnés

De l'US MONTELMAR

M CANALS Yannick, président

M le Président de la Commission des Règlements.

Le Président du CO Donzère est excusé.

Le président de l'US Montélimar ne comprend pas le rejet de l'arrêté municipal car, d'après lui il a été établi par un service municipal.

Le Président de la commission des Règlements et la Commission d'Appel lui confirment que l'arrêté ne peut être accepté : d'une part s'il est communiqué par informatique, il doit l'être de manière non modifiable et d'autre part être conforme aux critères définis dans la loi et les règlements de la FFF.

Mentions obligatoires : papier à en-tête de la Mairie, N° d'enregistrement, date de décision, date ou période d'application, identité et qualité du signataire, signature du Maire (ou de la personne habilitée), sceau de la mairie. Références : art L 2121 et suivants du Code des Collectivités Territoriales et art 71 alinéa 1 du règlement « terrains et installations sportives » de la FFF.

La Commission d'Appel Réglementaire **confirme** la décision de la Commission des Règlements (dossier 55).

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Jean-Yves COQUELLE

LE VICE-PRESIDENT

Joël KERDO

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. Cette procédure interrompt le délai de recours d'un mois ouvert devant la juridiction administrative.

Frais d'audition juridique :

US MONTELMAR : 74,00 euros.

FC RHONE VALLEES : 74,00 euros

Frais administratifs liés à l'audition :

US MONTELMAR : 42,30 euros

FC RHONE VALLEES : 42,30 euros





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion électronique du 22 / 04 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

FC COLOMBIER ST BARTHELEMY :

U9 le 26 Avril 2025,
U11 le 26 Avril 2025.
U13 le 26 Avril 2025.

AS LA SANNE ST ROMAIN SURIEU :

U11 le 08 Mai 2025,
U13 le 08 Mai 2025.

FC RHONE VALLEES :





U11 le 1er Mai 2025,
U13 le 02 Mai 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues).

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 10 Mai à 10h00.

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS : Le 24 Mai 2025 à VALENCE.

Inscriptions avant le 14 Mai 2025.

Les renseignements concernant l'organisation sont en ligne :

<https://drome-ardeche.fff.fr/simple/journee-nationale-des-debutants-samedi-24-mai-2025-valence/>

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.





Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 10 Mai 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains Plateaux : Samedi 10 Mai 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

FESTIVAL PITCH U13 :

Finale départementale le 05/04/2025 à TOURNON :

Les clubs suivants

U13 G : RHONE CRUSSOL FOOT 07 et US DAVEZIEUX

U13 F : OL VALENCE,

représenteront le District pour les finales régionales prévues à FEURS (42) le samedi 04 Mai 2025.

Coupe Ch ANDRE :

½ Finales : Le 24 Mai 2025 :

ES MALISSARD 2 – RHONE CRUSSOL FOOT 3,

OL VALENCE 3 – Entente US 2 VALLONS / ASR.

Finale le 14 Juin 2025.

CANDIDATURE PROJET CLUB 2025-2026 – ACCOMPAGNER, PERENNISER ET STRUCTURER VOTRE CLUB

Le District Drôme-Ardèche de Football vous propose vous **accompagner sur des projets de développement**.

Pour préparer votre saison 2025-2026, la Commission des Jeunes et Technique vous proposent de répondre au questionnaire **avant le Jeudi 15 Mai 2025** :

CONTACT : Yohann VALLET – 06 08 21 87 05 – yvallet@laurafoot.fff.fr

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

½ Finales : FC MONTELMAR Qualifié le 20/04/2025.
AS CHAVANAY – AS St MARCEL VALENCE le 04/05/2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

½ Finales : ES CHOMERAC Qualifié le 19/04/2025.
Ent SARRAS SP – Ent ASD FCCBG USP 2 le 04/05/2025.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

CHAMPIONNATS

D1 :

Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

JS LIVRON – BG VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.
MONTELMAR FC – GFHT 1 en retard est programmée le 08/05/2025. (Rectificatif)

La rencontre de la journée 14 du 23/03/2025 :

BG VALENCE 1 - PIERRELATTE 1, est programmée le 04/05/2025.

D2 :

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER - FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

US DROME PROVENCE – AS SUD ARDECHE 2 en retard est programmée le 27/04/2025. (Rectificatif)
MONTELIER US – VALENCE FC en retard est programmée le 04/05/2025.

Retour Commission de contrôle de l'encadrement des équipes

PV n°3 du 09/04/2025

U15D2 Poule B : Ent CREST AOUSTE, retrait 9 points.

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

FOOT MONT PILAT – Ent CHAT9 GAL ST BARTH en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 7 du 12/04/2025 :

Ent BOURG ST JULIEN – FC HAUTERIVES est programmée le 26/04/2025.
ENT SARRAS – FOOT MONT PILAT est programmée le 18/05/2025.





Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 4 du 16/03/2025 :

ST MONTAN OL – CHATO9 RHONE en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

ES CHOMERAC – BERG HELVIE est programmée le 17/05/2025.

Les rencontres de la journée 8 du 11/05/2025 :

AS BERG HELVIE – ACE FC est programmée le 27/04/2025.

FC VALLON – OL ST MONTAN est programmée le 18/05/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ES SARRAS SP ST VAL 2 – O SALAISE RHODIA 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

AS DOLON – FC BG PEAGE en retard est programmée le 17/05/2025. (Rectificatif).

ES NORD DROME – ES BOULIEU en retard est programmée le 18/05/2025. (Rectificatif).

La rencontre de la journée 5 du 23/03/2025 :

FC PLATEAU ARDECHOIS – AS DU DOLON en retard est programmée le 04/05/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

Ent USVJ/FCV2 - BARBIERES BRM (ici match inversé), en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

BARBIERES BRM – FC PORTOIS en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 5 du 23/03/2025 :

Ent MEYSSE ROCHEMAURE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 08/05/2025.

D5 :

Poule B :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

RCF 07 3 – Ent FCLS BREN en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 09/02/2025 :

Ent ASD FCCBG USP 2 – FC MUZOLAIS 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX - FC BOURG LES VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule C :





La rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 26/04/2025.
GFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 26/04/2025.
ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.
ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTVENDRE – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 5 du 23/02/2025 :

ES MALISSARD 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Poule D :

La rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ES CHOMERAC 2 – ACE FC 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontres de la journée 5 du 23/03/2025 :

OL CENTRE ARDECHE 2 – ANCONE US en retard est programmée le 27/04/2025.
ACE FC 2 – Ent FCS RCS en retard est programmée le 04/05/2025.

Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.
SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.
OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.
Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Les rencontres de la journée 3 du 16/02/2025 :

FC MONTELIMAR 2 – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR le 27/04/2025.
SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC MONTELIMAR 2 – SC BOURG ST ANDEOL le 04/05/2025.
FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 en retard est programmée le 18/05/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 16/03/2025 :

SC BG ST ANDEOL – OL RUOMS en retard est programmée le 25/04/2025.

Les rencontres de la journée 6 du 23/03/2025 :

FC MONTELIMAR 2 – US BAS VIVARAIS en retard est programmée le 08/05/2025.
Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2 – SC BG ST ANDEOL en retard est programmée le 08/05/2025.
Ent USVJ/FCV 3 – FC TRICASTIN 2 en retard est programmée le 08/05/2025.

Retour Commission Règlements :

Dossier n°71 : Match n°53052139 FC BAUME BOUCHET / VALS LES BAINS, U15 D5 poule E du 23/03/25.
La commission des règlements donne match perdu pour l'équipe de VALS LES BAINS.





FC BAUME BOUCHET : 3 points ; 10 buts
US VALS LES BAINS : 0 point, 0 but.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

FINALE : AS SUD ARDECHE – Ent USVJ/FCV.

CHAMPIONNAT

D1 :

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

RHONE CRUSSOL 2 – AS SUD ARDECHE en retard est programmée le 26/04/2025.

VALLIS AUREA – RHONE VALLEES FC en retard est programmée le 26/04/2025.

D2 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 11 du 08/02/2025 :

FOOT MONT PILAT – US VAL D'AY est programmé le 03/05/2025.

FC MUZOLAIS – FC ANNONAY en retard est programmée le 10/05/2025. (Rectificatif)

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

ANNONAY FC / GF HERMITAGE TOURNON en retard est programmée le 26/04/2025.

FOOT MONT PILAT / Ent BOULIEU-BOURG en retard est programmée le 26/04/2025.

MOURS US – Ent ASD FCCBG USP en retard est programmée le 26/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 13 du 15/03/2025 :

OL CENTRE ARDECHE – FC BOURG LES VALENCE en retard est programmée le 26/04/2025.

La rencontre de la journée 14 du 22/03/2025 :

ASF PIERRELATTE – OL CENTRE ARDECHE en retard est programmée le 03/05/2025.

D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

ES NORD DROME – AS CHAVANAY 2 en retard est programmée le 10/05/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 10/05/2025. (Rectificatif)





Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

Ent USVJ/FCV 2 – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 10/05/2025. (Rectificatif)
ES BEAUMONTELEGER – CO CHATO9 RHONE, en retard est programmée le 10/05/2025. (Rectificatif)

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

CO CHATO9 RHONE – AS BERG HELVIE, en retard est programmée le 03/05/2025.

D4 :

Poule A :

La rencontre de la journée 7 du 29/03/2025 :

Ent HERMITAGE CHATO9 2 – US MONTMEYRAN, en retard est programmée le 26/04/2025.

La rencontre de la journée 9 du 19/04/2025 :

AS CORNAS 2 – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 26/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 7 du 12/04/2025 :

ST CYR FCF – ROMANS PS, en retard est programmée le 03/05/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025, reprogrammée le 08/03/2025 :

JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS Traitement en commission.

Forfaits Journée : AS VALLEE DOUX (U17 D4D J5) ; Ent ECA ACE (U17D4C J5).

Forfaits Général : FC RAMBERTOIS (U17D4A) ; AS DOLON (U17D4A) ; AS ST MARCEL VALENCE 2 (U17 D4B) ; SC BOURG ST ANDEOL (U17D4C).

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Coupe Georges ETIENNE :

½ Finales : Ent BERG HELVIE RUOMS Qualifié le 19/04/2025.
GFHT – SC BOURG ST ANDEOL le 03/05/2025.

U20D1 :

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL en retard est reprogrammée le 01/05/2025 (Rectificatif).

Les rencontres de la journée 15 du 08/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – FC MONTELMAR en retard est programmée le 26/04/2025.





Les rencontres de la journée 16 du 15/03/2025 :

FC MONTELIMAR – ES CHOMERAC en retard est programmée le 10/05/2025.

Les rencontres de la journée 17 du 22/03/2025 :

ASF PIERRELATTE – FC MONTELIMAR en retard est programmée le 07/05/2025 (Rectificatif).

La rencontre de la journée 20 du 03/05/2025 :

ES BOULIEU BOURG – ES CHOMERAC est reprogrammée le 26/04/2025.

Les rencontres de la journée 20 du 03/05/2025 :

FC MUZOLAI – SC BOURG ST ANDEOL,

GFHT – AS SUD ARDECHE,

sont reportées au 10/05/2025 en raison de la ½ finale de la coupe G ETIENNE, GFHT – SC BG ST ANDEOL.

Forfait Journée : ES BOULIEU LES ANNONAY (U20D1 J19).

Forfait Général : US VALLEE JABRON (U20D1).

U20D2 :

Poule A

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025 reportée au 01/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reprogrammée le 01/05/2025 (Rectificatif).

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 26/04/2025 (Rectificatif).

FC BG LES VALENCE – Ent CHATELET ESND (en Commission des Règlements).

La rencontre de la journée 7 du 08/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – FA LE TEIL MELAS est reprogrammée le 08/05/2025 (Rectificatif).

Les rencontres de la journée 8 du 15/03/2025 :

FOOT MONT PILAT – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 26/04/2025.

FA LE TEIL MELAS – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 10/05/2025 (Rectificatif).

Poule B

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

CORNAS – Ent BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 03/05/2025 (Rectificatif).

La rencontre de la journée 9 du 22/03/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – Ent BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 26/04/2025.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 34

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DU 26 ET 27 AVRIL

• **MARLHIN Alexandre (06-19-30-88-17)** : Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur

INFORMATION CLASSEMENT 2024/2025

La CDA vous informe que l'établissement des classements de la saison 2024/2025 pour l'ensemble des catégories aura lieu au sein de la commission en arbitrage le mercredi 18 juin 2025.

La publication sur le site internet du résultat des classements aura lieu le vendredi 20 juin 2025.

QUESTIONNAIRE 2024 / 2025

La CDA propose à tous les arbitres non présents aux différents recyclages une unique date pour venir réaliser ce questionnaire au siège du district le vendredi 23 mai 2025 à 18 h 15, en cas d'absence la note de 0 sera attribuée.

D3

ROSSINI Stéphane

D4

AMEUR Zouhaier
AMROUNE Samir
BARBOSA Laurent
BOUKABOUS Nadir
DADDA Djillali
DEYGAS Philippe
EL METTALSSI Hameza
GHARIBIAN Stéphane
HARDI Othmane
MAGNET Dorian
NOUTAI Zinsou
POULENARD Pierre
SAINTOIN David
ZEROUALI Oualid

AAL & AAD

BOURDEUX Clément
DELORME Lucie





MONTROT Mickaël
ROUBI Frédéric
MONTROT Michael

JAD 1

AGOSTINO Angelo
BADAD Amine
DURAND Gohan
FOURNIER Thibaut

JAD 2

CHAMBON Maël
CHASSIGNOLE Mathis
MZOUGHJI Mohamed
ZEKRI Kaci

JAD 3

BOUSHABA Jasmine
MARMI Aimen
MINGAM Isam
POLATOGLU Talip
YOUSOUF Abou

STATUT DE L'ARBITRAGE INFORMATION: LES TROIS DERNIERES JOURNEES

La CDA vous rappelle que pour couvrir votre club au regard du Statut de l'Arbitrage, vous devez arbitrer un week-end parmi les trois derniers de compétitions. Et que vous soyez un arbitre, jeune, adulte, stagiaire ou féminine.

A savoir :

- **ADULTES : 03-04 mai / 18 Mai / 25 Mai**
- **JEUNES : 12-13 avril / 17-18 Mai / 24-25 Mai**

Merci d'en prendre note et de faire le nécessaire afin de couvrir votre club.

Également, le nombre de week-end total est le suivant :

- **ADULTES** : 18 week-end
- **JEUNES & FÉMININES** : 15 week-ends
- **STAGIAIRES ADULTES** : 9 week-ends
- **STAGIAIRES JEUNES & STAGIAIRES FÉMININES** : 7 week-ends





PAIEMENT DES ARBITRES EN COUPE

La CDA vous informe que pour tous les matchs de coupe arbitrés à trois, que ce soit en jeune, en féminine et en sénior, les paiements se feront ainsi :

L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont payés par le club local
L'arbitre assistant 2 est payé par le club qui se déplace

AGENDA 2025-2026

La CDA vous informe des dates des prochaines assemblées générales pour la saison prochaine :

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025 :

Matin : D1, D2 et assistants

Après-midi : D3 et les JAD qui le souhaitent

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 :

Matin : D4

Après-midi : JAD

Merci de réserver ces dates, les lieux vous seront communiqués ultérieurement.

CALENDRIER PREVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

MAI

Vendredi 23 : Rattrapage questionnaire arbitre toutes catégories – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Début 18h15

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **LEXPERT Xavier** : envoi d'un certificat médical, bon rétablissement
- **MZOUGH Sabri** : envoi d'un certificat médical, bon rétablissement
- **AZIAGNON Marc-Elie** : envoi d'une attestation sur l'honneur.
- **TREMOUIHAC Guilain** : courriel transmis à la commission compétente
- **LAURENT Hugo** : envoi de note de frais

COURRIERS DES CLUBS

- **FC Montelimar** : Courriel lu et noté

Président CDA
Nicolas BRUNEL

